

Revue de presse

Journal : La Liberté
Date : 26 janvier 2024

Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb, présente les enjeux du plan directeur broyard

«Il faut préserver la qualité de vie»

«**CHANTAL ROULEAU**»

Economie » Fruit de plusieurs années de travail, le plan directeur régional (PDR) de la Broye fribourgeoise entre dans la phase finale de son élaboration. Le dossier a été mis en consultation publique jusqu'à la mi-novembre 2023, puis sera soumis à l'approbation d'Ascobroye, une association composée de délégués des 18 communes de la Broye fribourgeoise, lors d'une assemblée extraordinaire le 7 février prochain.

Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Communauté régionale de la Broye (Coreb), fait le point sur ce projet qui a commencé en 2004 avant d'être mis en attente en 2012 en raison des révisions des plans directeurs fribourgeois et vaudois ainsi que de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les travaux ont repris en 2018.

Comment définissez-vous le plan directeur régional de la Broye?

Christel Losey Mosimann: Il s'agit d'un document qui définit la vision du développement territorial de la Broye pour les dix à quinze prochaines années. Il a une partie stratégique et une partie opérationnelle. La partie stratégique est commune à la Broye fribourgeoise et à la Broye vaudoise et définit les objectifs de la région. La partie opérationnelle fixe les mesures de mise en œuvre qui indiquent concrètement comment seront atteints les objectifs. Ce volet a été scindé en deux, même si nous avons la volonté de faire un PDR intercantonal. Le cadre légal sur Vaud et Fribourg est différent, de même que les temps de traitement. Au niveau fribourgeois, le règlement nous imposait de déposer le dossier en 2023. Nous ne pouvions donc pas nous permettre de retards. La partie vaudoise devrait être mise en consultation publique à la fin de l'été 2024, avant d'être soumise à l'approbation des législatifs des 31 communes concernées.

Quelles mesures concrètes seront entreprises?

Treize mesures ont été définies, desquelles vont découler des actions plus spécifiques. Il y a trois grandes thématiques: l'urbanisation – dont les zones d'activité –, la mobilité et les rives du lac. Lorsque le PDR sera formellement adopté par le canton, nous allons définir les priorités et des études plus approfondies permettront de développer des projets concrets. Concernant la mobilité et les zones d'activité, nous avons déjà engagé certaines mesures. Nous ne partons pas de zéro dans toutes les actions.

La partie fribourgeoise du PDR a-t-elle été mise en consultation publique. Comment a-t-elle été accueillie?



Selon Christel Losey Mosimann, la question des zones d'activité est l'un des enjeux majeurs de la planification territoriale dans la Broye. Jean-Baptiste Morel

Plutôt favorablement. Huit communes, trois entreprises, et trois organismes se sont exprimés. Ces remarques ont été traitées et discutées. Certaines ont été admises, d'autres non.

Sur quoi portaient ces remarques?

Principalement sur les zones d'activité, soit les secteurs affectés à l'activité économique. Il s'agit de l'un des enjeux

majeurs du dossier. Pour déterminer ces zones, nous avons rencontré chaque commune et analysé chacune des parcelles pour nous assurer qu'elles avaient un potentiel de développement. Lorsque cela n'était pas le cas, nous avons choisi de dézonner ou de changer d'affectation, afin d'utiliser ce potentiel qui se dégage pour le réaffecter à des zones à meilleur potentiel. Les communes ont admis que

les centres urbains sont les lieux où l'activité est la plus propice au développement. La difficulté pour les communes est de réfléchir en tant que région et non en tant que communes.

Y a-t-il encore un potentiel de développement dans la Broye?

Pour la Broye fribourgeoise, nous sommes en situation de sous-dimensionnement,

ce qui signifie qu'il y a des possibilités d'extension des zones d'activité. Elle dispose au total de 6,15 hectares de potentiel. Leur mise en zone effective devra se faire dans le cadre des plans d'aménagements locaux dans le respect des critères du plan directeur cantonal. Sur ces hectares, nous avons choisi d'assigner 3,15 hectares à la zone Plein Sud à Estavayer, qui a du potentiel car elle se trouve dans une zone centre à proximité des transports publics et de l'autoroute. Un hectare et demi peut être affecté en zone d'activité à Domdidier. Nous nous réservons le solde de 1,5 hectare pour étendre des zones locales déjà existantes.

«La Coreb souhaite un développement économique harmonieux»

Christel Losey Mosimann

Qu'en est-il de la Broye vaudoise?

La situation est différente car il y a trop de terrains en zone d'activité, ce qui signifie qu'il y a une situation de surdimensionnement. Je dois toutefois préciser que la méthodologie pour calculer les zones d'activité n'est pas la même dans les deux cantons. Nous devons analyser toutes les parcelles et déterminer s'il est justifié de maintenir ou non la zone d'activité. Si ce surdimensionnement n'est pas atténué, il y a des risques de ne pas pouvoir répondre favorablement à une entreprise déjà implantée qui souhaite s'étendre.

Comment voyez-vous la Broye de demain?

Nous souhaitons, avec le PDR, assurer que la bonne activité se situe au bon endroit, tout en renforçant la mobilité douce et la mobilité combinée. La hausse démographique dans la Broye est très importante et nous avons la volonté ferme de créer de l'emploi dans la région pour éviter le pendularisme et l'engorgement des routes. La Coreb souhaite un développement économique harmonieux tout en respectant les atouts de la région.

Quels sont les atouts de la Broye?

Tout en étant à proximité de la nature, nous avons des zones d'activité à dispo-

sition. Ceci contrairement aux centres comme Fribourg et Lausanne qui sont saturés. Nous devons attirer des entreprises, mais en fixant des règles, en portant une attention particulière à la qualité des dossiers. Ce n'est pas parce que nous avons du terrain à disposition qu'il faut s'étaler. Il faut préserver ce terrain, de même que la qualité de vie que nous avons actuellement dans la région. »